

<b>CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR UN CONTRAT DE COPRODUCTION EN VERTU DE L'ACCORD AVEC LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE</b>
Le titre du film.
Le nom de l'auteur ou de la personne chargée d'adapter le sujet s'il est tiré d'une source littéraire.
Le nom du réalisateur (une clause de sûreté est permise pour son remplacement, au besoin).
Le montant du budget.
Le montant des contributions financières des coproducteurs.
Le partage des recettes et des marchés.
L'entente intervenue entre les coproducteurs à propos de leur participation aux coûts excédant le budget ou aux bénéfices découlant d'économies réalisées sur les coûts de production, en proportion de leur participation respective. La participation à l'excédent des dépenses peut être limitée à 30 % du budget du film.
<p>Une clause du contrat doit stipuler que l'admission du film aux avantages inhérents à l'Accord n'oblige pas les autorités compétentes à autoriser la présentation publique du film. Donc, dans les circonstances, une clause doit préciser les conditions d'un règlement financier entre les coproducteurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. si les autorités compétentes de l'un ou l'autre pays rejette la demande après examen du dossier complet;</li> <li>b. si les autorités compétentes n'autorisent pas la présentation du film dans l'un ou l'autre pays ou dans des pays tiers;</li> <li>c. si les contributions financières n'ont pas été versées en accord avec les modalités prévues à l'article 8 de l'Accord.</li> </ol>
Une clause destinée à établir des mesures prenant effet si l'un des coproducteurs ne respecte pas tous ses engagements.
Une clause qui exige que le coproducteur majoritaire souscrive une police d'assurance couvrant tous les risques inhérents à la production.
La date approximative du début du tournage.

**LES ÉLÉMENTS SUIVANTS DOIVENT AUSSI ÊTRE INCLUS AU CONTRAT DE COPRODUCTION**

- Date
- Nom des compagnies de coproduction (une cession des droits peut-être requise lorsqu'il y a une compagnie coquille)
- Nom du traité
- Taux de change